

## Un parc national adapté aux vieilles civilisations

Monjauze A.

L'environnement

Paris : CIHEAM  
Options Méditerranéennes; n. 9

1971  
pages 87-92

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010436>

To cite this article / Pour citer cet article

Monjauze A. **Un parc national adapté aux vieilles civilisations**. *L'environnement*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 87-92 (Options Méditerranéennes; n. 9)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

A. MONJAUZE  
 Directeur  
 du Parc National  
 des Cévennes

# Un parc national adapté aux vieilles civilisations

Les photographies illustrant cet article nous ont été communiquées par l'auteur.

## LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Quatrième parc national français, après la Vanoise, l'île de Port Cros et les Pyrénées Centrales, le parc national des Cévennes a été créé par un décret du 2 septembre 1970. Ainsi prenait fin une longue période de consultations et de transactions au cours de laquelle plus d'une opposition avait eu l'occasion de se manifester.

Bien que souhaitée par les milieux officiels et propagée par quelques apôtres, l'idée d'une emprise gouvernementale directe sur son territoire, et celle de restrictions éventuellement apportées à ses libertés coutumières, ne pouvaient être de nature à soulever les transports joyeux de la population cévenole. Qu'on n'en doute pas, éternelle résistante et fière de l'être, tourmentée de surcroît par le sentiment aigu de sa désescalade économique, celle-ci ne se trouvait pas particulièrement désireuse d'accueillir des contraintes nouvelles et dont les contreparties ne lui apparaissaient pas évidentes.

Elle y est maintenant mieux préparée. Le contrat est signé. Des promesses ont été avancées. Mais peut toujours être taxé d'ambiguïté un texte qui entend concilier une véritable protection de la nature et le respect de l'économie rurale, d'une économie fort libre par tradition dans nombre de ses modalités.

Ce texte sera donc ce qu'on saura en faire, dans l'intérêt général comme dans l'intérêt privé, dans l'intérêt national comme dans l'intérêt local. Aussi bien le Ministre de l'Agriculture, M. Jacques DUHAMEL, en installant le conseil d'administration du parc, le 21 décembre 1970, n'a-t-il pas manqué de beaucoup s'exprimer en termes de développement.

Ce conseil a pour siège Florac. Bien que non situé dans le périmètre juridique du parc, cette petite sous-préfecture en est dite la capitale. De toute façon elle est l'agglomération la plus importante et la plus proche des limites du Parc.

L'assemblée comporte cinquante membres. Plus étoffée d'un tiers que celle des autres parcs nationaux, Vanoise et Pyrénées, elle est largement ouverte aux notables du pays et aux élus. Elle est promise, par le plus large éventail de compétences, à résoudre toutes difficultés prévisibles.

Les bureaux du parc ont commencé leur installation en février 1971. Au cours du premier semestre 1971 l'organe de direction était mis en place, un plan comptable et un budget initial ont été votés, le recrutement du personnel de terrain a commencé et des mesures propres à entraîner quelque animation ont permis de préparer la campagne des vacances. En même temps le conseil étudiait les principes de la conduite à tenir et posait les premiers fondements de la politique du Parc.

Politique qui ne peut tendre vers ses objectifs sans réflexion, sans moyens étendus, et sans le généreux concours financier de l'Etat.

\*\*

## CARACTÉRISTIQUES ET CARACTÈRE

Après les tractations de l'enquête préalable, la définition exacte du périmètre du parc et la publication du dispositif juridique destiné à y être appliqué, voici le problème tel qu'il s'inscrit dans la nature réelle. Il n'est pas sans complexité.

Entre des altitudes variant entre 900 et 1 200 m, souvent plus hautes, rarement plus basses, le parc national des Cévennes comprend la vaste ondulation du Mont Lozère, culminant à 1 700 m, les racines de la Cévenne proprement dite, celles des rivières, les gardons, qui contribuent à former le Gard, un morceau du Causse Méjean et le Massif de l'Aigoual. Il couvre 84 200 ha, réunissant autour de leur commun point de contact, situé non loin de Florac, les reliques des civilisations montagnardes cévenoles du granite, du schiste et du calcaire.

L'ensemble porte sur le territoire partiel de 52 communes dont 39 en Lozère et 13 dans le Gard. A l'heure actuelle encore 560 personnes y résident en permanence dans 117 hameaux, fermes ou mas.

Autour du Parc est constituée une zone périphérique dont il sera question plus loin. Sa surface est de 230 000 ha. Elle comprend le surplus des communes du Parc et tout le territoire de 122 autres communes dont 24 de la Lozère, 82 du Gard et 16 de l'Ardèche. Sa population permanente est de 45 000 habitants.

Dans le Parc même 33 % des terrains appartiennent à l'Etat, en majorité boisés, le surplus est divisé entre 3 000 personnes dont également de nombreux propriétaires forestiers. En fait 33 000 ha sont boisés dans le Parc.

Le périmètre du Parc emprunte ce qui peut être dit à peu près limite de la dernière glaciation Würmienne. Se développant sur une longueur de sept cent kilomètres, il évite autant que possible les vallées habitées. Il est fait tout d'appendices et de rentrants, de rentrants qui le pénètrent en plein cœur. Si bien qu'en circulant sur les routes de balcon ou les lignes de partage des eaux, dont la principale sépare un versant méditerranéen d'un versant atlantique, le voyageur ne contemple qu'un spectacle de hauts plateaux, de montagnes dénudées ou de chaînes boisées. Il ne voit que du parc, sans réaliser qu'en coupant au plus court vers les seconds plans il s'en évaderait aussitôt.

Pour se flatter d'un aspect certain d'unité climatique, celle qui dans cette haute région continentale relie la sécheresse de l'été aux neiges persistantes de l'hiver, le Parc National des Cévennes enfonce l'unité bio-géographique la plus nécessaire, celle qui relie les hauteurs aux fonds de vallées, celle selon les dons de laquelle peuvent vivre toute l'année dans une telle région les hommes qui l'habitent et les animaux sauvages dont il convient d'animer un parc national.

D'un autre point de vue on peut dire que pour faciliter l'aboutissement de l'enquête préalable et pour amoindrir les difficultés prévisibles dans la conduite des opérations devant tendre ultérieurement à la protection et à l'aménagement, on a du consentir maintes fictions juridiques. Celles-ci expriment que ce qui est en réalité dans le parc ne l'est point selon le règlement et que figurent dans l'enceinte, en contre partie, des isthmes ou des ponts qui sont en réalité lieux de passage ou de concentration touristique, donc en réalité stations extérieures.

A la recherche du *modus vivendi* sans lequel le parc ne se serait point fait, on a reculé devant l'interdiction de la chasse. Le texte n'emploie certes que le modeste vocable d'élimination des animaux en excédent mais il prévoit chasses gardées et association des chasseurs. Or le gibier n'existe pratiquement plus. Il a été détruit à tel point qu'un chasseur expérimenté peut actuellement passer une journée entière dans les meilleurs endroits sans tirer une seule pièce. Il faudrait sans doute dix années de repos naturel absolu pour qu'en vienne à se manifester un excédent de faune cynogénétique appelant réellement des mesures de limitation. Et le front uni des chasseurs de l'intérieur et de l'extérieur n'a pas montré, jusqu'à ce jour, de faille apparente dans son désir unanime de conserver leur liberté traditionnelle aux fusils.

Il faut bien rappeler aussi que la pêche ne connaît nulle entrave théorique, que la cueillette ou le ramassage des produits végétaux sauvages demeurent autorisés au profit des habitants du parc et qu'on ne voit pas très bien, pour le moment, comment limiter, ultime expres-

sion d'une traite persévérante de toute matière vivante, le ramassage périodique des escargots, par des équipes en rang pressés effectuant leurs virées jointives au flanc des collines. Encore que d'en parler semble une plaisanterie.

Etre complet suppose également l'évocation d'un phénomène qui fait rêver. Justifié non seulement par la tradition mais par une nécessité véritable impliquée par l'état démographique et économique, l'entretien des terrains de parcours, la protection contre l'envahissement d'une broussaille propice à la propagation du feu, une pratique biologiquement ruineuse, surtout sur des pentes déclives, l'écobuage demeure de règle. Aux journées sèches de l'hiver le parc brûle de partout. Raçon à payer pour l'épargne des grands incendies de forêts, pour la défense consécutive des habitations, plus simplement aussi pour le maintien d'une certaine activité pastorale. Dans un parc national cela fait tout de même un curieux effet.

Mais c'est qu'aussi toutes activités agricoles pastorales et forestières restent autorisées. Ne serait-il même pas plus vrai de dire qu'elles sont souhaitées ?

Elles le sont pour la simple raison que la beauté des Cévennes réside en grande partie dans leurs paysages humanisés, dans les perspectives des champs et des pelouses coupant les forêts ou s'insinuant entre les escarpements rocheux, dans le spectacle unique des vieux hameaux, dans le miracle d'harmonie et d'adaptation aux sites d'une architecture traditionnelle secrétée au cours des siècles dans l'élan de la vie, magistralement autant qu'inconsciemment incorporée aux choses de la nature.

C'est pourquoi le parc national des Cévennes n'est pas un parc national comme les autres. Il est fait d'un complexe infiniment varié de nature sauvage et de nature civilisée, chacune de ses parties étroitement adaptée aux autres en un ensemble bien plus significatif qu'elle même prise isolément.

Doit-on compléter malgré tout l'ensemble des constatations en rappelant la grande largesse des cévenols les uns vis-à-vis des autres en ce qui concerne l'exercice des droits de chasse et de pêche, leur tolérance réciproque en matière de circulation et de cueillette ? Cela convenait admirablement à un équilibre paysanal imprégné d'inspirations pastorales. Mais les invités vinrent, les amis, puis les autres, les touristes, finalement de véritables ruées de week-end, dont la liberté d'allure, gonflant en fleuve de parasitisme le ruisseau d'une tradition poétique, devient désormais, même pour les habitants les plus bénévoles, une source de lamentations. Rien n'est plus respecté. Après les myrtilles, les framboises, les champignons, parfois exportés sans aucun droit par camionnettes pleines, le courant s'en prend aux chataignes, il est vrai trop souvent délaissées par les propriétaires, mais aussi aux noix et aux pommes, aux outils qui traînent, aux linteaux des maisons inhabitées.

Des résidences secondaires existant dans le parc on est en train de faire

le compte. Elles sont déjà assez nombreuses et souvent hétéroclites, voire, dans le paysage, tristement aberrantes. Mais la procédure des permis de construire est restée longtemps bienveillante et flexible. Qui donc, il y a seulement cinq ans, se souciait de l'environnement, au dehors des sites classés ?

Aujourd'hui ces résidences posent plus d'un problème. Comment provoquer quelque jour l'effacement des erreurs ? Comment éviter de nouvelles entorses à l'harmonie des vieilles toitures, des vieilles murailles, si par l'application d'un règlement sévère, imposant l'emploi de matériaux coûteux, les autorités du parc prennent le risque de voir les maisons s'écrouler ? Or si ce n'est plus dans la règle du jeu de laisser les maisons s'écrouler, elle ne permet pas non plus cette règle, de financer les résidences secondaires. Il faut donc trouver autre chose.

Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de constructions se sont effondrées au cours des récentes années. Certains hameaux sont déjà entièrement arasés par l'abandon, qu'assistent parfois les amateurs de pierres taillées. Il est vrai que d'autres ruines encore se préparent, et le moment est venu de dire pourquoi.

Les cinq cent trente habitants du terroir sont en moyenne âgés. Les jeunes s'en vont parce que l'isolement, surtout en hiver, devient de nos jours moins supportable que jadis. L'essor économique de la plaine crée dans la montagne des conditions différentielles de moins en moins supportables. La pente, la fragmentation des parcelles, l'indivision, l'impossibilité de toute concurrence valable vis-à-vis de l'extérieur, ne serait-ce que par la difficulté de transporter, d'approvisionner, de se concerter, d'organiser, l'éloignement progressif des fermes à l'égard des servitudes de la ferme, puis le départ des petits artisans, puis encore l'éclaircissement des contingents d'élèves des écoles, la disparition de celles-ci l'une après l'autre en dépit d'une persévérance incroyable des services de l'éducation nationale, tous ces facteurs enfin réagissant l'un sur l'autre et précipitant l'issue, voilà donc le cas des Cévennes.

Quelques belles exceptions ne font que confirmer la règle. Il y a bien là de quoi aigrir les plus persévérants, surtout lorsque leur revient le souvenir des luttes du passé, lorsque les étroit le sentiment d'une civilisation obstinée, valeureuse, qui fût capable de traverser victorieusement au long de tant de siècles les invasions, les persécutions et la violence, d'une civilisation montagnarde qui avait su si bien, malgré tout, jusqu'à nos jours, faire fleurir ses déserts.

Mais c'est bien là aussi précisément une des raisons qui ont conduit l'Etat à vouloir, par la création d'un parc national, restituer une vie nouvelle à cette province déclinante. Ainsi s'est forgé, non sans quelque malaise au début, le dispositif réglementaire qui vient d'être cité. Mais n'est-il pas rare que le patient applaudisse avec enthousiasme à tous les remèdes qu'on lui propose ?

\*\*

## ARGUMENTS ET PRINCIPES

Présenté sans précautions oratoires, ou si l'on préfère, scripturales, on comprend assez bien que le parc national des Cévennes et, avant lui, l'annonce des règles qu'il devait adopter, aient conduit plus d'un défenseur de la nature à froncer les sourcils. Quel est donc ce parc national où l'on a le droit de tout faire ? Et l'on pourrait croire aussi que le projet ait été mal défendu.

Ce ne serait pas exact. Il ne pouvait l'être autrement compte tenu des circonstances. Même si l'on avait voulu mieux faire, en s'entourant par exemple des évaluations que le conseil d'administration se propose aujourd'hui d'effectuer, on serait passé, par la mise en lumière et en comparaison les uns avec les autres de tous les facteurs possibles d'intervention, par la construction d'un édifice en apparence conjoncturel et compliqué, à côté de la possibilité d'une

transaction. Car la méthode eût entraîné bien des réticences de la part d'administrations peu familières avec l'analyse des systèmes, une confiance très mitigée de la part des populations et finalement des délais échauffants. Il fallait bien couper court.

Quant aux arguments des intégristes, ils doivent être réfutés comme inapplicables à la logique d'une synthèse qui ne semble pas avoir encore d'exemple dans notre pays.

### LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

Il serait également injuste de penser que dans le débat le gouvernement n'ait pas fait preuve d'une stratégie générale. L'idée appliquée précédemment dans la Vanoise et dans les Pyrénées n'a pas manqué d'être proposée au cours de l'enquête et traduite dans le décret. Une zone périphérique de

230 000 ha entoure le parc proprement dit. C'est une zone d'investissement privilégié, dont le financement supplémentaire doit être dirigé par une commission consultative interdépartementale en vue d'organiser et d'exploiter les possibilités d'accès et de séjour que l'attraction jouée par le parc national doit être en mesure de convertir en revenu économique.

Une seule charge en contre partie, l'obligation pour les communes de la zone périphérique de se plier à des plans d'urbanisme.

Une objection à signaler ; largement explicitée par certains élus : tant que les crédits spéciaux des zones périphériques des parcs nationaux ne seront pas couverts par une rubrique spéciale dans le budget national, les intéressés supposeront toujours que les crédits supplémentaires ne leur sont attribués qu'après préalable soustraction sur le contenu de l'enveloppe régionale correspondante. Comme il serait impossible de prouver le contraire, et encore le serait-il, sans



*Parc national des Cévennes : Sur le Mont-Lozère*



*Parc national des Cévennes : Château du Champ*

des statistiques régionales comparées, et répétées pendant nombre d'années, il vaudrait mieux combler ce gape psychologique, dont l'effet le plus probable sinon le plus évident, est de risquer d'incliner les conseils généraux contre les parcs nationaux, avec tout ce que cela implique directement ou indirectement du point de vue financier.

\*\*

Ces divers préalables ayant été énoncés, on peut enfin tracer la liste des besoins et des obligations à satisfaire pour prendre la mesure des interventions utiles et relier les différents termes du projet en chaînes cohérentes. Il est vraisemblable toutefois que le tableau d'une planification poussée jusqu'aux programmes ne pourrait être dressé sans des erreurs graves si l'on croyait pouvoir se dispenser de faire appel à une étude des plus serrées. Du moins, dans l'immédiat, est-il possible de se livrer à un certain nombre d'essais, de tests, d'opérations expérimentales destinés précisément à alimenter des travaux d'analyse et de synthèse. On doit avant tout tenter d'y voir clair dans les principes. Ce sont bien là les deux tâches que le conseil d'administration a abordées.

Qu'on se borne pour le moment, à proposer quelques sujets de réflexion à leur endroit.

Le parc national des Cévennes est actuellement un territoire instable. Sa dégradation est l'effet d'une dynamique dont les forces doivent être inversées.

En tant que parc national, au sens de l'équilibre et de la conservation, il est un devenir. Cet équilibre et cette conservation ont ceci de particulier qu'ils concernent un petit univers extrêmement et depuis très longtemps humanisé, c'est-à-dire artificiel.

Artificielles sont les forêts qui couvrent les deux cinquièmes du territoire, et même exotiques sont les arbres qu'on a employés. Artificiel sont les terrains de parcours, substitués par une action humaine inlassable aux forêts d'origine dont il ne reste que des traces plus ou moins décomposées. Artificiel est, dans les forêts et les friches, dans les pelouses, l'équilibre d'ailleurs instable des animaux. Toutes les grosses bêtes, mises à part quelques réintroductions minimales, ont été exterminées depuis longtemps et, de nos jours, même le gibier courant est proche de l'extermination totale. Le fonds qui subsiste est avant tout constitué par le combat des petits carnivores et des rongeurs, des rapaces de second rang et de leurs proies. De même que le retour à une forêt plus climacique sera artifi-

ciel, de même sera artificiel le retour à une faune digne de cette forêt et de ses clairières.

Tout un chapitre d'activité devra concerner la restauration de cette faune et en particulier l'élevage d'animaux de grande taille, qu'ils aient jadis existé dans le pays ou bien que les conditions écologiques de l'époque actuelle de transition appellent éventuellement, après toutes expériences adéquates, des espèces non indigènes.

De toute façon il faut voir qu'un long espace de temps sera nécessaire pour rejoindre, à travers des étapes variées et peut-être différentes selon les lieux, un niveau biologique supérieur aussi rapproché que possible de celui qu'attendrait avec le temps la nature livrée à elle-même ou de ce qu'elle a créé de meilleur dans un passé lointain, passé dont on ne peut d'ailleurs se représenter exactement le décor. Il est probable que l'homme peut faire mieux que la nature, au sens de l'aboutissement de la remontée biologique, au triple plan esthétique, thermodynamique et de la production de matière vivante, parce qu'il est en son pouvoir de réfléchir, de prévoir et d'ordonner.

A partir du moment où l'on accepte l'idée que dans les vieux pays entièrement et longuement colonisés par l'homme, il n'est plus rien de naturel qui soit

indépendant de l'homme, la notion de parc national ne peut demeurer limitée à des espaces qui seraient prétendus naturels. Dès lors elle doit se confondre avec la reconnaissance de l'homme en tant qu'agent des équilibres biologiques et bio-climatiques et accepter le principe que le parc national est le lieu où la remontée biologique, tout en respectant au plus près les grandes lignes des équilibres naturels supposés, en facilite l'avènement et, le cas échéant, les dépasse.

Cela étant dit, rien n'empêche que l'agent humain associé à cette idée celle d'une conservation, ce qui suppose aussi restauration et adaptation à ses besoins nouveaux, des monuments paysan-naux du passé, gloire modeste et profonde des campagnes de nos jours.

La possibilité existe précisément aujourd'hui de relier aisément les deux concepts, dans une pratique harmonieuse, celui de la remontée biologique et celui de la stabilisation du décor architectural. Non seulement faut-il l'accepter, la mettre en œuvre, mais encore affirmer qu'une telle notion est la seule qui puisse définir le parc national des campagnes habitées. Au fond, un musée, mais un musée vivant, un très vaste musée stabilisé au niveau de l'harmonie restaurée et complété par la recherche des éléments

qui lui ont été retranchés au cours d'une lutte humaine séculaire.

Cette conception amène une conclusion immédiate, dont la dialectique du parc dépend toute entière : le parc ne peut être, ne peut devenir réellement parce que par la volonté de ses habitants.

Cette volonté acquise, le parc peut devenir à la fois une sorte de capitale du souvenir, un conservatoire de l'esthétique provinciale, un objet d'art, un milieu d'art consacré à la double glorification du passé et de l'environnement.

La conclusion est évidemment que ces habitants doivent être satisfaits de leur sort, heureux de leur statut social et économique et persuadés que la réussite de ce statut sera fonction de celle de la tâche globale.

Il résulte de ces considérations que le moteur recherché est de nature socio-économique et que le parc national conçu sous de telles espèces est un projet de développement.

Trois séries d'idées s'imposent dès lors dans la pratique.

D'une part le parc doit être aménagé en laissant aux espaces naturels, réservés à la faune et à la flore, le plus de place possible et en leur adaptant la forme territoriale et l'équilibre bio-géographique nécessaires. Ces espaces doivent de-

venir spectacle national, voire même international et instrument de culture intellectuelle, ce qui suppose des aménagements discrets, des sentiers, des haltes, des gîtes pour la marche à pied et à cheval, des accès périphériques pour les voitures, le calcul de ce qui peut être toléré comme densité de promenade, comme densité d'approche, éventuellement comme densité de séjour des groupes culturels. Le grouillement sous toutes ses formes doit être évité. Tous les aménagements sont à calculer *a posteriori*, en fonction des équilibres à protéger (jusqu'à présent on a fait le contraire, par exemple avec les routes).

D'autre part, ne pouvant miser que relativement sur l'agriculture pour asséoir les bases d'un budget domestique suffisant, les cultivateurs habitant le parc, sans préjudice de la restauration de celles de leurs terres qui restent valables et du maintien de leurs activités agricoles, doivent être mis à même de retirer du tourisme les surplus financiers indispensables. Accessoirement les soins à apporter au parc en tant qu'environnement, dispensés aux termes de contrats appropriés passés avec l'établissement public leur apporterait un appoint d'avantages en relation directe avec une vocation de leur part qu'on veut fondamentale.



Parc national des Cévennes : Le Villaret (versant nord du Bougès)



*Parc national des Cévennes : Les Vernets (versant nord du Bougès)*

Parmi les procédés tendant à la restauration des espaces à protéger tout en les tenant écartés des entreprises trop généralisées de reboisement figureront les aménagements pastoraux, sous la forme la plus moderne et la plus cohérente possible, un des buts à poursuivre étant le maintien sur place de la valeur ajoutée à la production animale.

Enfin la conversion au tourisme ne peut être sauvage. La conservation et la restauration architecturale des hameaux, des fermes et des mas sous les apparences les plus rigidement et en même temps le plus élégamment traditionnelles, l'élimination des bicoques et de la tôle ondulée supposent de la part de l'Etat un financement important, de la part des habitants permanents la possibilité des vouer les locaux restaurés à la résidence de vacances de niveau international. Pourquoi de niveau international, ce qui n'exclut pas, bien entendu, l'appel aux vacanciers nationaux ? Parce que les loyers doivent être aussi substantiels que possible et leur cumul assuré par l'allongement le plus grand possible de la période d'utilisation.

## CONCLUSION

A partir de ces idées de base, déjà en principe adoptées par le conseil d'administration, une véritable stratégie s'impose, des équilibres financiers, fiscaux, juridiques sont à mettre au point. Toute une série d'interventions secondaires et de mesures de détail est à étudier. Enfin des expériences pilotes sont indispensables. Tout en abordant les études générales et de détail indispensables on les prépare dès maintenant.

Il est inutile de s'étendre davantage sans dépasser le cadre de la présentation. D'un côté il a été tenté de montrer quel pouvait être la définition d'un parc national type en milieu campagnard spectaculaire et déshérité ; et les perspectives qu'elle ouvre sont applicables dans tous les vieux pays. De l'autre, et tout en élarguant énormément, on a fait apparaître la nécessité d'un concert extrêmement complexe de mesures et d'actions qui presque toutes dépendent les unes des autres bien que de nature très différente, et qui doivent s'échelonner, se répartir dans le temps et dans l'espace d'une façon particulièrement cohérente.

L'étape initiale, actuelle, et l'étape finale, aussi prochaine cependant qu'on le pourra dans sa figuration concrète, sont trop éloignées l'une de l'autre et trop différentes par leurs bases pour qu'on puisse se contenter d'une planification laissant une très large place à la liberté d'innovation. Il ne s'agit plus ici de la modulation du développement par petits coups successifs soumis à l'opportunité. Il faut un guide complet de l'ensemble des actions et, dès le début, le respect d'enchaînements critiques obligatoires, bien que susceptibles de tous inflexions éventuels.

C'est pourquoi devant la complication réelle de l'œuvre à accomplir et des interférences auxquelles seront soumis ses différents aspects, les méthodes modernes de l'analyse par réseaux logiques doivent être mises à contribution sans attendre.

Le parc national des Cévennes ne sera pas un parc national comme les autres, mais si l'on souhaite qu'il serve un jour de modèle à d'autres réalisations de nature analogue, toutes les bonnes fées, et les plus raisonnables, doivent se pencher sur son berceau.